

Jean-Baptiste André Godin à Léonce Wateau, 14 mai 1856

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Wateau, Léonce](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (26r, 27v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Léonce Wateau, 14 mai 1856, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/33939>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 mai 1856](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Wateau, Léonce](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Sur l'acquisition du Clos Dauphin à Guise. Godin discute de la proposition que Guérin a faite à Borgnon pour l'acquisition du Clos Dauphin, d'une superficie proche de 5 hectares : le prix de 42 000 F lui semble élevé compte tenu des travaux d'un montant de 300 000 à 400 000 F qu'il faudrait faire pour protéger le terrain des crues de la rivière, et en comparaison avec le prix des terrains contigus sur la route de Bohain qui se vendent moins de 5 000 F l'hectare. Godin indique à Wateau qu'il ne fera pas d'offre supérieure à 42 000 F, qu'il souhaite faire rapidement l'acquisition, qu'il paiera la somme entière après régularisation du contrat, qu'il veut jouir immédiatement de la propriété sans réserve, et qu'il tient à rester inconnu dans cette affaire.

Support La date de la lettre est manuscrite au crayon bleu en haut du folio 26r.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Personnes citées

- [Borgnon \[monsieur\]](#)
- [Guérin \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Bohain-en-Vermandois \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Wateau, Léonce

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Guise (Aisne) au milieu du XIX^e siècle. En 1856, Godin lui demande de servir d'intermédiaire auprès d'un propriétaire pour l'acquisition du terrain sur lequel l'industriel envisage de construire des habitations. Son prénom est Léonce selon une lettre d'Esther Lemaire à Émile Godin (12 novembre 1855). Il est actionnaire de la Société de colonisation européo-américaine du Texas.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

14 mai 1756

26

cher Monsieur Wallon

je vous revoie des soins que vous aviez mis à me transmettre le sommaire de la révolte que M. Guérin a fait à Mr Borgnon au sujet de l'effet que vous lui aviez fait faire pour moi par écrit. Je présente que nous avons un semblable. mais l'état des choses n'est pas tout à fait ce que je partais sur. et la réponse de M. Guérin ou semble laissée que de même pour que cette affaire aboutisse, il faut nous marier, est que le chéquier contenait 22 francs ou 300 333³ au nom de M. Guérin, porté au plan que M. Guérin a envoyé. et que j'ai sous les yeux, a qui fait au contraire de différences le prix de 62 mill francs est donc suffisant à ce que j'avais cru pour faire offrir ensuite par examen de plus près le frais à faire pour soustraire cette propriété aux inondations de chaque crue de la rivière et que cela me portait être obligé que ce prix énorme dans l'usage de 30 à 40 mill francs, est sans doute ce que M. Guérin ne sait pas et a quoi nous marier pas penser, vous-même puisque vous minguez à regarder la situation qu'il a faite de sa propriété en faisant une impression sur le plan que nous marier transmis.

Vous le savez je n'ai pas eu la pensée d'accepter cela pour minguer dans une impression et son risquerait fort de le faire dans une semblable situation. capris a qui vous me dites cette propriété ne vaut qu'un usage de 300 francs est ce que je me servais pas non plus cest dans une partie de l'intérêt d'environ 1500 que l'on pourrait chaque année en attendant les submersions et cela augmenterait singulièrement le prix de la propriété. on voulant une telle somme sans que ce soit de la satisfaction dans peut penser est ce que a qui a qui minguez a offrir ce prix semblable de cette propriété, mais je

10

ne sens pas faire un tel et dans deux ans
dans que je puis en faire une qui coûte donc a
faits remarquer que les terrains contigus devant le
route de Boden à nostre école depuis deux ans
que 1200 francs le jalon moins de cinq mille francs
l'heure.

Il résulte donc pour moi de vos considérations
que puisque vous avez au moins offrir des mille francs
de la propriété je ne vous pas envier devant celle
offre mais que je ne la dépasserai pas et que de mon
côté je ne me considérerai plus comme engagé si dans
les quinze jours ~~de la date de l'offre~~ ^{à l'heure actuelle} je ne
vous en faire réponse.

Quant aux garanties que vous offre les mille francs en
disant que je paierais la somme entière après la
regularisation du contrat Mr Guérin je pense pourraient
se contenter de cela.

Restez Mr Borignon faites la part de ma
réputation et si il voit intérêt de la transmettre à
Mr Guérin nous en restrons là mais je tiens
bonne foi pour le parti que j'ai à prendre dans cette
cause. Vous me direz donc aussitôt ce qu'il en est

j'oublierai de vous dire que je pris je n'oublierai
pas qu'il soit fait de marche pour arbres ou tout
autre chose en abîtant je suis pour immédiature
de la chose dans l'état où elle se trouve, et sans
timé à mettre Mr Guérin en frais des arpenteurs
pour faire ce que dans le cas où la continuerai le
dans entier en moins de 10⁰⁰ francs que cette
différence revienne en réduction de la preuve

petite notre unionne dans cette offre mais
Mr Borignon peut faire connaissance que est sans
doute fait si cela me vous gêne en rien
nous nous amissons

14 mai 1636

Géraud